



Pâturage additionnel : les conséquences sur le travail



Faire pâturer des brebis dans un verger ou des vignes, sur des intercultures, chez soi ou chez un tiers relève de nouvelles pratiques qui interrogent les façons de faire, la conduite du troupeau et des parcelles pâturées.



Un éleveur castanéiculteur témoigne

Julien Pillard en Haute-Vienne (87)

« Le pâturage des brebis permet de limiter la tonte sous les châtaigniers, c'est du temps et de l'essence en moins. Avant, je faisais 11 passages de tondeuses par an avec en moyenne 1 heure/ha. Je passe moins de temps à tondre l'herbe et je m'occupe à la place des clôtures. Il n'y a pas de concurrence entre les travaux sur les arbres et sur le troupeau. J'utilise des éponges sur les agnelles pour que les mises-bas ne tombent pas au moment de la récolte. En hiver, les brebis sont sorties dans les châtaigneraies tous les matins et rentrent le soir en bergerie, ça prend 20 minutes en tout. La vérification de la clôture se fait une fois par semaine, ça me prend 30 minutes. Au printemps, on fait du pâturage tournant, il faut une heure par semaine pour déplacer les clôtures. En fin d'été, quand l'herbe commence à manquer, il faut compter 15 minutes par jour pour porter du foin, des céréales et de l'eau. »



Un cultivateur témoigne

M. Lebourg en Dordogne (24)

« Le pâturage permet aux couverts végétaux d'être suffisamment développés pour protéger le sol mais pas trop pour pas avoir de difficulté à les détruire, et le berger peut alimenter ses brebis pendant l'hiver. Je travaille avec un berger sans terre. On fonctionne bien ensemble, on a posé nos règles et quand y a quelque chose qui va pas on en parle, c'est une relation de confiance. Nous ça nous rend service et lui ça l'aide aussi. C'est du gagnant-gagnant. Après, moi j'ai pas la fibre éleveur, l'élevage c'est pas mon truc. Je suis content que d'autres s'en chargent. L'éleveur s'occupe de clôturer. Nos itinéraires culturaux n'ont pas changé mais on essaie de regrouper au maximum nos pratiques sur le parcellaire pour qu'il puisse pâturer des grandes parcelles. Les brebis nous évitent de passer le broyeur, ça fait pas beaucoup d'évolution du temps de travail mais on a besoin de moins de dés herbant; le couvert est fragilisé par le passage des brebis. »

Le pâturage additionnel entre tiers : prendre le temps d'échanger avant de s'engager

L'éleveur et l'exploitant de la surface doivent faire le point sur les modalités pratiques du pâturage pour l'intégrer à l'usage principal de la parcelle.

Les parcelles mises à disposition doivent être visitées et chacun doit décider ce qu'il est prêt à mettre

en place en termes de périodes ouvertes au pâturage, d'équipements nécessaires (protections des cultures, abreuvement, abri, contention...), de déplacement et de surveillance des animaux, de pratiques culturales (interventions, produits, périodes).

Points de vue d'un viticulteur (64)

« A la première rencontre, on a parlé de "sous". Non, je rigole. On a parlé des aménagements qui seraient nécessaires et les plus simples possibles, et des dates d'entrée et de sortie des brebis. »

Un travail incontournable : préparer la surface à accueillir le troupeau

Avant de pouvoir faire un double usage (production principale et pâturage additionnel) de la surface, il peut être nécessaire de l'aménager :

- Clôturer, sinon la présence d'un berger sera obligatoire.
- Aménager des points d'abreuvement si les animaux ne rentrent pas quotidiennement à la bergerie.
- Vergers avec des arbres jeunes : une protection des troncs peut être nécessaire, elle est généralement mise en place une fois pour toute.
- Surfaces pastorales à reconquérir : des travaux de layonnage, de débroussaillage et d'aménagements peuvent être nécessaires. L'équipement des parcelles de-

mande un engagement financier et en temps qui peut être supporté par l'éleveur, le propriétaire ou les deux.

Les équipements fixes allègent l'astreinte sur le troupeau sur le long terme et assurent la pérennité du pâturage additionnel.

Les équipements mobiles impliquent un travail d'astreinte régulier : réalisation des parcs en filet, déplacement des clôtures mobiles, d'abreuvoirs, de tonnes à eau...

Dans le cadre d'un partenariat, le partage de ces tâches d'astreinte devra être discuté dès le début, car elles vont peser fortement sur la conduite du pâturage.

Points de vue d'éleveurs, d'agriculteurs et de propriétaires foncier

« Pour 1 parcelle de 4,5 ha, il nous a fallu 2 jours à 2 pour protéger les plants. On retirera les protections à l'âge de 10 à 15 ans, en fonction du développement de l'arbre. » Source Chambre d'agriculture de Haute-Vienne.

« Après le débroussaillage et le layonnage, il y a eu également pose d'un passage canadien et de 2 portillons pour les randonneurs. » Source Chambre d'agriculture du Lot.

« Les clôtures étaient faites, après, il faut juste les entretenir, c'est pas non plus un gros investissement. » Source Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

« Tous les 2 jours, je fais 1 parc. » Source Chambre d'agriculture du Lot.

Rationaliser ou partager la gestion quotidienne du pâturage des surfaces additionnelles

Déléguer la gestion des animaux (berger salarié, mise en pension) sont les solutions les plus avantageuses en matière de temps de travail pour l'éleveur, mais leur coût est important. Dans les autres situations, tout dépend : du partage des tâches, du niveau d'équipement de la parcelle et des distances. Généralement, c'est

l'éleveur, souvent dépendant du pâturage additionnel pour sécuriser l'alimentation du troupeau, qui assume l'essentiel du travail.

Pour développer et pérenniser les pratiques du pâturage additionnel, il est indispensable de mieux équilibrer le partage des tâches entre éleveur et agriculteur ou propriétaire foncier.

Point de vue d'agriculteur

« Je vais voir où sont les brebis tous les matins et s'il y a un problème j'appelle l'éleveur. Cela me prend 10 min à 1/4 d'heure. Je ne m'occupe pas de l'abreuvement ni des soins. » Source Chambre d'agriculture de Dordogne

Travail de gestion du pâturage en fonction de la délégation, des équipements et de la distance des surfaces additionnelles. Source : enquêtes Brebis_Link, 2018-2019

		Les surfaces appartiennent à...			Mise en pension
		...l'éleveur	...des tiers à proximité	...des tiers éloignés de l'exploitation de l'éleveur	
Équipement des surfaces ou gardiennage	Fixe	Pas d'effet		Déplacer les animaux et assurer la surveillance	Délégation totale
	Mobile	Déplacer les clôtures	Déplacer les animaux, les clôtures, assurer la surveillance...		
	Gardiennage	Gestion pastorale du pâturage (par l'éleveur pastoral ou un berger salarié)			-

Moins de travail que sur la SFP d'un élevage
Pas d'effet par rapport à la SFP d'un élevage ou en système pastoral
Un peu plus de travail que sur la SFP d'un élevage
Beaucoup plus de travail que sur la SFP d'un élevage

Le pâturage ovin diminue le temps d'entretien du couvert

Le pâturage permet principalement de réduire le temps passé à l'entretien ou à la destruction du couvert, en substitution de moyens chimiques ou mécaniques.

Point de vue d'agriculteur

« Grâce aux brebis, je fais 2 à 3 broyages des refus dans la saison, mais c'est beaucoup plus rapide qu'une tonte classique (1h/ha au lieu de 2) et j'économise 2 à 3 passages par an. » Source Chambre d'agriculture de Dordogne

Effets du pâturage additionnel sur le travail spécifique aux parcelles ouvertes à la pâture.

Source : enquêtes Brebis_Link, 2018-2019

	Travail d'entretien de la parcelle	Et en plus ?
Céréales	Pas d'effet	-
Couvert intermédiaire	Diminue l'entretien du couvert	Suppression du désherbage avant labour
Vergers		Nettoyage après récolte
Vignes		Plus rarement pré taillage ou effeuillage
Surfaces pastorales		Substitution du broyage mécanique

Augmenter la ressource pâturée allège le travail autour de l'alimentation et de la gestion du parasitisme

La première motivation des éleveurs pour conduire les brebis en dehors de la SFP est d'améliorer l'autonomie fourragère.

Les surfaces additionnelles, parce qu'elles augmentent la part de pâturage dans l'alimentation du troupeau modifient le travail de l'éleveur (moins de stocks fourragers à réaliser et à distribuer ; moins de temps de présence des animaux

en bâtiment, donc moins de temps passer à pailler, curer, nettoyer, désinfecter la bergerie) et correspond mieux à leurs aspirations : une conduite moins artificielle, plus économe en intrants, plus respectueuse de l'environnement.

En augmentant les surfaces pâturables, certains éleveurs font également baisser la pression parasitaire sur le troupeau et les parcelles.

Le nombre ou la fréquence de traitements diminue.

Du temps se libère pour pouvoir faire autre chose :

- Mieux gérer les animaux, moins nombreux, restés en bâtiment,
- Faire de la transformation,
- Vendre le foin excédentaire,
- Avoir du temps pour soi...

Points de vue d'éleveurs

« J'ai récupéré du temps supplémentaire pour m'occuper des agnelages avec un effet positif sur la productivité qui a légèrement progressé. Globalement, c'est un allègement de mon temps de travail sur l'exploitation puisque j'ai 80 brebis dehors pendant 5 mois. » Source Chambre d'agriculture de Haute-Vienne.

« Mes brebis pâturent dans mes vignes et chez 3 autres propriétaires viticoles et des particuliers. Elles sont de plus en plus demandées pour limiter le passage du tracteur, et pour moi c'est un chantier de vermiculage en moins tous les ans. Depuis que je fais du pâturage additionnel, je fais moins de traitements. » Source Chambre d'agriculture de Gironde.

En résumé, le pâturage ovin sur des surfaces additionnelles peut réduire le travail en lien avec l'alimentation du troupeau et celui d'entretien des surfaces, à condition de respecter certaines conditions :

- Définir le partage du travail et des responsabilités,
- Mettre en place des équipements facilitant la présence des animaux,
- Définir les différentes périodes d'utilisation pour chaque usage de la parcelle.

Ce constat est vrai qu'on fasse pâturer son troupeau chez soi ou dans le cadre d'un partenariat entre agriculteurs ou avec des propriétaires fonciers.



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis_Link sur les sites des différents partenaires.

POUR EN SAVOIR PLUS : Guide : « Pour un partenariat Gagnant/Gagnant de pâturage ovin en vergers, vignes, céréales. »



Fiche réalisée à partir de 45 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Carole Jousseins et Sophie Chauvat (Institut de l'Élevage),

Bernadette Boisvert et Camille Ducourtieux (Chambre d'agriculture Dordogne).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture Dordogne).

Crédits photos : Chambre d'agriculture de Dordogne

Avril 2021 - N°PUB : 00 21 601 015

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »